

*La constitution*

et suggestions et je les en remercie. Ils ont travaillé assidûment, notamment le député de Provencher.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Mais . . .

**M. Crombie:** Mais quoi?

**M. Chrétien:** J'en viendrai au député très bientôt.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** Dès le début, les députés de l'opposition se sont dits en faveur du rapatriement. C'était un grand progrès. Il y a quelques mois ou environ un an, la question du rapatriement ne faisait pas l'unanimité et c'est le député d'Edmonton-Est (M. Yurko), appuyé par le député de Provencher, qui a proposé une motion approuvée par la Chambre au moment du référendum, motion proposant le rapatriement de la constitution.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Tous les députés préconisent une charte des droits. C'est très important. J'ai cité les propos éloquentes du député de Provencher et nous sommes tous de son avis. Les députés sont tous désireux de constitutionnaliser les droits des autochtones, ainsi que les paiements de péréquation. Tout ce que nous avons fait, c'est dans le meilleur intérêt du pays, mais cela ne suffit pas; nous ne devons pas nous en tenir là. Mais, nous dit-on, le processus suivi est mauvais. Que propose l'opposition? Elle propose deux ou trois formules d'amendement, mais la façon de procéder reste la même.

Selon la formule de l'opposition, la constitutionnalisation des droits des autochtones, des droits des femmes, des handicapés et ainsi de suite, doit être approuvée par les provinces. Le premier ministre manitobain, province du député de Provencher, a dit non seulement au Canada mais également à Londres qu'il n'accepterait jamais un seul article de la charte des droits au Canada. Comment peuvent-ils être en faveur d'une charte des droits et en même temps d'une formule de révision par laquelle il n'y aura jamais de charte des droits applicable à tous les Canadiens, par laquelle il y aura différentes catégories de Canadiens au Canada, par laquelle il y aura dans certaines provinces certains indigènes qui auront des droits autochtones et d'autres qui n'en auront pas, par laquelle des femmes dans certaines provinces auront certains droits et d'autres femmes n'auront pas les mêmes droits en d'autres provinces, par laquelle les handicapés auront certaines protections dans certaines provinces et ne les auront pas dans d'autres provinces? Voilà l'ambiguïté de leur opposition.

● (1540)

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Je comprends leur embarras, mais ils doivent faire face à leurs responsabilités et à la réalité. Ils étaient tous là ce vendredi matin-là, quand nous avons décidé à l'unanimité de protéger dans la constitution les droits des autochtones. Cela aura été l'un des plus beaux moments de ma vie politique, quand j'ai vu l'unanimité qui régnait à ce comité-là. Certains députés ont même pleuré de voir l'engagement pris ce jour-là de remédier enfin aux injustices du passé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Et puis voilà une formule d'amendement de M. Tremblay que personne ne comprend encore. Pendant quatre mois, il fallait avoir une formule d'amendement. Quatre mois plus tard, il était question d'une autre formule. Du huitième au douzième mois, il y a eu une troisième possibilité. Et s'il n'y avait pas d'accord, c'était «l'unanimité»; et vous revoilà chez M. Lyon pour avoir l'autorisation de garantir des droits au Canada. C'était à n'y rien comprendre.

Aujourd'hui ils arrivent avec une nouvelle formule d'amendement. Un communiqué a paru hier. Cette fois c'est une formule d'amendement sans unanimité. Voilà du nouveau. Nous pourrions examiner cela une autre fois, mais je pense que le député de Lincoln (M. Mackasey) va probablement en traiter avec grand plaisir ce soir, ou ce sera le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) qui s'en occupera demain. Mais, l'essentiel, c'est que la nouvelle formule d'amendement est différente cette semaine; il s'agit maintenant de sept provinces et de 50 p. 100 de la population. Mais est-ce qu'ils ont consulté M. Loughheed à ce sujet? Est-ce qu'ils ont consulté M. Lyon, qui a dit à Londres: «C'est l'unanimité ou c'est rien du tout»? Et M. Lévesque, leur nouvel ami?

**Une voix:** Ou Claude Ryan?

**M. Chrétien:** Et pourquoi pas Roch La Salle? J'espère qu'il va venir nous expliquer cela à la Chambre.

[Français]

Madame le Président, on ne peut pas être des deux côtés de la rue en même temps. On ne peut pas dire qu'on est en faveur d'une charte des droits. Comme je prévois ce qui va arriver bientôt à la Chambre, les honorables députés vont se lever un à un pour nous proposer des amendements fantastiques à la charte des droits. Ensuite, le lendemain, ils vont voter contre la charte des droits. Je trouve cette situation ridicule, ce n'est pas une charade que nous faisons à l'heure actuelle. Si on veut avoir une charte des droits, elle doit s'appliquer à tous les Canadiens.

[Traduction]

Je tiens à faire remarquer à l'opposition que nous ne faisons pas de la devinette. Comme je viens de le dire en français, je m'attends à ce que l'on propose de nouveaux amendements, toutes sortes de nouveaux amendements intéressants comme l'a suggéré hier le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) au sujet des droits des femmes. Mais il faut bien se dire que les droits des femmes ne pourront jamais être garantis par la constitution si la question ne recueille pas l'unanimité; en effet, si la proposition n'est pas accueillie à l'unanimité, les provinces vont—conformément à la formule dite de Vancouver—cesser de protéger les droits des Canadiens.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Chrétien:** Ce que je veux dire par là, madame le Président, c'est que ce n'est pas le Canada que je veux réaliser. J'ai travaillé à la question et je pense que nos projets sont les meilleurs de tous ceux qu'on peut présenter aujourd'hui. Ils ne sont pas parfaits. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises devant le comité, la perfection est l'ennemi du bien. Mais ces projets sont bons et ils permettront à de nombreux Canadiens de réaliser leurs espérances.